

Nombre de  
Conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc**  
**Séance du 8 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

**Etaient présents :** Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et  
Mrs COULETEL, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, RAYNAUD.

**Absent excusé :** Mme DÉCAMP donne pouvoir à Mme MEYER  
M CATTELOIN donne pouvoir à Mme LEJEUNE  
M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

**Secrétaire de séance :** Mme Juliette LEJEUNE


Ouverture de séance : 20h00

**Délibération n° DE2022367 du 08 avril 2022 – SMAS : Extension du réseau d'électricité pour la rue de la Troësne**

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue de la Troesne (SMAS),
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 12 avril 2022 s'élevant à la somme de **14 130,47** euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de **Communauté de Communes des Sablons** de **7 153,55** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Rue de la Troesne (SMAS)** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le   
ID : 060-216004473-20220408-DE2022367-DE

- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour l  
au SE 60 selon le plan de financement prévisionne  
registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le 08 avril 2022

Annie LEROY

Le Maire



*Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification  
Et transmission en Préfecture le 15/04/2022 .*

